

ses gisements connus pour dix ans, et que le gaz tiré des gisements actuels permettrait de satisfaire aux besoins de la consommation intérieure et des marchés d'exportation pour encore dix ans. Voici un passage de ce rapport:

Il ne semble pas y avoir à l'heure actuelle d'excédents qui permettraient d'augmenter le niveau des exportations.

Ce sont quelques exemples des mauvaises prévisions faites par l'Office national de l'énergie. Ce que nous voudrions, pour supprimer ce que nous considérons comme une anomalie dans le bill à l'étude, c'est que la durée des contrats à long terme soit raccourcie.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire quelques mots à propos de la troisième raison pour laquelle nous nous opposons à ce bill. C'est un sujet dont on a déjà beaucoup parlé cet après-midi.

[Français]

Une autre raison, monsieur le président, pour laquelle le Nouveau parti démocratique s'oppose au projet de loi C-108 qui modifie la Loi sur l'Office national de l'énergie, c'est que cela donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'intervenir dans un débat strictement provincial en favorisant une partie aux dépens de l'autre. Ce projet de loi donne au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'Office national de l'énergie, le pouvoir d'exproprier un territoire québécois et de réglementer l'établissement d'un corridor hydro-électrique dans le but d'exporter de l'électricité ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Nous croyons que l'obtention de ce pouvoir par l'Office pourra mener à une intervention directe du gouvernement fédéral libéral dans le conflit actuel entre Québec et Terre-Neuve au sujet du contrat des Chutes Churchill. Le gouvernement fédéral pourrait utiliser son nouveau pouvoir dans le but d'établir un corridor en territoire québécois à la demande du gouvernement de Terre-Neuve. Mais sans l'accord du Québec, un geste unilatéral qui viendrait dénier le fédéralisme coopératif. Le NPD est donc catégorique dans sa conviction que ce conflit doit se régler par voie de négociation entre les deux parties en cause, même si elles devront recourir à l'arbitrage. Mon parti ne peut accepter que le gouvernement fédéral impose unilatéralement sa propre solution dans un sens ou dans l'autre. Monsieur le président, il est difficile de comprendre que les députés libéraux fédéraux du Québec appuient une mesure qui porte atteinte à l'intégrité territoriale du Québec. Comment pourraient-ils continuer à prétendre être les défenseurs légitimes des intérêts de leurs concitoyens québécois?

[Traduction]

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré dans son discours qu'il ne voulait pas se mêler de ce conflit. Il a cependant aussi reconnu que le gouvernement de Terre-Neuve lui avait demandé de présenter le bill à l'étude. Le gouvernement de Terre-Neuve voudrait naturellement que ce bill soit adopté pour avoir certains moyens de pression dans son conflit avec le Québec.

De toute évidence, l'aspect le plus litigieux du bill a trait au pouvoir qui sera conféré à l'Office national de l'énergie pour ce qui est d'exproprier des terrains afin de construire un couloir de transmission d'énergie électrique. C'est un fait que l'ONE possède déjà un tel pouvoir pour les oléoducs et des gazoducs. Le ministre l'a signalé et je suis bien d'accord. Le problème,

### Office national de l'énergie (n° 3)—Loi

c'est que, si le Québec ne négocie pas une entente plus avantageuse pour Terre-Neuve au sujet du contrat des chutes Churchill, l'ONE pourrait intervenir en donnant un couloir à Terre-Neuve à travers le Québec pour lui permettre d'exporter l'énergie électrique produite au Labrador. Ce pouvoir est prévu dans le bill et l'ONE pourrait l'utiliser. En réalité, le gouvernement fédéral s'est mis dans un guêpier, car le moins qu'on puisse dire, c'est que Terre-Neuve et le Québec ont des points de vue assez nets sur cette question.

Deux principes sont en cause, monsieur l'Orateur. En premier lieu, il faut que le gouvernement fédéral ait le droit explicite de légiférer en matière d'énergie, dans l'intérêt national. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a bien exposé ce point de vue. Par exemple, si la Saskatchewan s'était opposée à la construction d'un pipe-line entre Alberta et la Manitoba et l'Ontario, le gouvernement fédéral aurait eu le droit d'intervenir pour que les consommateurs de l'est puissent bénéficier du pétrole canadien. Comme nous l'a expliqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce pouvoir, aux termes de la constitution, est conforme aux prérogatives fédérales. Nous n'avons pas de réserve à ce sujet et nous croyons que le ministre a raison.

Il y a aussi un autre principe en cause qui est tout aussi valable dans un État fédéral. Le gouvernement central ne doit pas favoriser une partie aux dépens de l'autre dans les différends qui opposent deux provinces. Malheureusement, dans le cas présent, il y a conflit entre ces deux principes. Le Nouveau parti démocratique estime que ce projet de loi est prématuré. Nous nous demandons pourquoi le parti libéral l'a proposé au moment où Terre-Neuve et Québec sont en train de négocier le contrat des chutes Churchill. Cette mesure est-elle un épisode de la vendetta Trudeau-Lévesque? J'espère que ce n'est pas le cas. Nous préférons la négociation et les réalités du fédéralisme co-opératif que le premier ministre (M. Trudeau) semble avoir relégué aux oubliettes.

Après un accord constitutionnel qui a consacré l'isolement du Québec, nous devrions tendre aux Québécois un rameau d'olivier—si on me permet cette métaphore—plutôt que de leur agiter une cape rouge sous le nez. Oui, l'heure est à l'apaisement. Voilà pourquoi je suis en complet désaccord avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Voyons les choses en face, monsieur l'Orateur. Aux termes d'un contrat de 65 ans négocié en 1969—sauf erreur, son application remonte à 1976—Hydro-Québec achète de Terre-Neuve l'électricité produite aux chutes Churchill. Cette électricité a été achetée au coût de 3.6 millièmes de dollar le kilowatt-heure. Aujourd'hui, le Québec la vend aux États-Unis pour 30 à 40 millièmes le kilowatt-heure. C'est une fort mauvaise affaire pour les Terre-Neuviens.

Je comprends l'argument du Québec, monsieur l'Orateur. La province prétend que l'Hydro-Québec a pris tous les gros risques que comportait le projet. Oui, elle les a pris. Le Québec a fait une mauvaise affaire, par exemple, en exportant à l'Ontario, durant une assez longue période, de l'énergie à bon marché. C'est vrai. En outre, le Québec conteste la décision prise par les tribunaux en 1927 de céder le Labrador à Terre-Neuve. Je puis le comprendre. Mais appelons les choses par leur nom. Le marché dont il est question est mauvais et il y aurait lieu de le renégocier.

Je le répète, monsieur l'Orateur, les négociations se poursuivent. Nous devrions donner une chance aux négociateurs, à